



Cayenne, le 01 décembre 2017

*Le Président
de l'Assemblée de Guyane*



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Dyana DAUDE
Tel : 0594 27 12 53
Fax : 0594 27 11 60
Email : dyana.daude@ctguyane.fr

N° 353045/2017/DGS//DD

**Madame Patricia SIMONARD
Secrétaire Générale
du syndicat UTG/CTG**

Objet : *Préavis de grève lié à des carences graves constatées dans la prise en charge des enfants confiés*
Vos Réf. : *Votre lettre UTG/CTG/PS/n°13-2017 du 27 novembre 2017*

Madame la Secrétaire Générale,

Par lettre ci-dessus référencée, vous m'alertez sur un certain nombre de « carences » dont vous dressez la liste sur la prise en charge des enfants confiés et plus particulièrement ceux placés au sein des familles d'accueil.

Vous évoquez également la situation des assistants familiaux.

Comme vous le savez, la Collectivité en reprenant le chef de filât de la protection de l'enfance comme le prévoit les articles L221-1 et 221-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles doit faire face à de fortes contraintes liées au contexte géographique, à l'augmentation exponentielle de la population due à une immigration massive non contrôlée et des difficultés organisationnelles dans sa mise en œuvre.

Cependant, je mesure parfaitement la place des familles d'accueil dans le dispositif de la protection de l'enfance et le rôle d'accompagnement et d'éducation des enfants qui leur sont confiés et ce malgré les dysfonctionnements dans la gestion des assistantes familiales.

C'est pour cela que j'ai engagé avec l'appui des services une réforme complète de l'organisation actuelle et de son fonctionnement.

Dans le même temps, j'ai décidé par lettre du 20 novembre 2017 de saisir l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) pour une mission d'appui afin, dans un souci de transparence, de permettre à la collectivité de mieux conduire sa mission de pilotage de la protection de l'enfance en danger.

J'ai souhaité que l'IGAS dans le travail qu'elle conduira intègre l'observation du dispositif des assistantes familiales.

Je tirerai de cette mission et audit toutes les conséquences utiles administratives, voire judiciaires sans faillir si des manquements sont observés quelqu'en soient les auteurs



De même, une rencontre se tiendra avec les instances judiciaires qui concourent aux côtés de la Collectivité Territoriale à l'application des dispositions issues de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance au mois de janvier 2018.


Par ailleurs, au plan interne, je vous informe de la mise en place prochaine d'une entité au sein de la Direction Enfance et Famille dédiée spécifiquement à l'accompagnement socio-éducatif et au contrôle des assistants familiaux.

Cette entité sera en lien direct avec les familles d'accueil et son action sera continue dans l'appui qui leur sera apportée.

Elle leur permettra d'évoquer toutes les questions relatives liées au statut juridique, aux situations administratives individuelles et collectives ainsi que les questions relatives à la rémunération et à la formation et ce dans le respect des dispositions réglementaires par la Collectivité.

Enfin pour répondre à vos préoccupations, je vous propose la mise en place d'un calendrier de travail dès la mi-décembre dont j'ai confié le pilotage au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Prévention, Solidarité et adjoint appuyée par la direction adjointe des ressources humaines à l'issue duquel un point sera fait au mois de mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de l'Assemblée de Guyane

Rodolphe Alexandre